

**Département des Ressources Humaines  
Service de Développement RH**

**SDevRH/JYB/RM/SF N° 2023 - 177**

### **DECISION**

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

**Vu** le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** le décret n° 83.1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

**Vu** le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** l'arrêté du 31 mai 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

### **DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Techniciens de la Recherche n°29 BAP G " Technicien-ne logistique " est composé comme suit :

<b><u>Président</u></b> :	M. Cyrille MAHIEUX IEHC - Inserm
<b><u>Experts</u></b> :	Mme Isabelle COIFFEC IECN - Inserm
	M. Mohamed JEFFALI IECN - Inserm
<b><u>Représentante</u></b> :	Mme Hélène CALMES IRHC - Inserm
<b><u>Membre des instances d'évaluation</u></b> :	Mme Lydia GUENNEC AI - Inserm

Fait à Paris, le 26/09/2023

Pour le Président-directeur général,